

# Rapport

**Rapport de synthèse sur la campagne d'hygiène effectuée avec l'inspection  
du travail de la Ville de Lausanne**

**Réf. :** 912026.002 / RF-21-0821

**Auteur :** M. Deyan Poffet

**Date :** 13 juin 2022

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1	OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE .....	3
1.2	DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE .....	3
1.3	COLLECTE DES DONNEES.....	4
1.4	RESTITUTION DES OBSERVATIONS.....	4
<b>2</b>	<b>RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
2.1	VENTILATION MECANIQUE .....	6
2.2	VENTILATION NATURELLE .....	6
2.3	CAPTATION A LA SOURCE.....	6
2.4	GANTS.....	6
2.5	HABITS DE TRAVAIL .....	6
2.6	HYGIENE .....	6
2.7	DESINFECTION .....	7
2.8	FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS).....	7
2.9	STOCKAGE DES PRODUITS .....	7
2.10	SOURCE DES PRODUITS .....	7
2.11	CONSIGNES CONCERNANT LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL .....	7
2.12	FORMATION DANS LA PROFESSION .....	7
2.13	INDEPENDANT .....	7
2.14	INDEPENDANT EN STRUCTURE ORGANISEE.....	7
2.15	EMPLOYEUR .....	7
2.16	ORGANISATION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST).....	8
2.17	PROTECTION DE LA MATERNITE (OPROMA).....	8
<b>3</b>	<b>DISCUSSION DES RESULTATS</b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>RECOMMANDATIONS :</b> .....	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>SIGNATURES</b> .....	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXE 1 : CRITERES DE COTATION UTILISES</b> .....	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE 2 : TRAME DU RAPPORT DE VISITE</b> .....	<b>12</b>

## 1 Introduction

### 1.1 Objectifs de la campagne

L'Inspection du Travail de la Ville de Lausanne (ITL), en collaboration avec Unisanté a mis en place une campagne de prévention et d'analyse dans les salons de beauté réalisant des manucures, dits « ongleries ». Le sujet principal de cette campagne est l'utilisation et l'exposition potentielle associée des produits chimiques présents.

Les objectifs de cette campagne sont les suivants :

1. De collecter des informations sur :
  - Les types de produits chimiques utilisés
  - La provenance de ces produits
  - Les activités effectuées avec ces produits
  - Les équipements de protection individuels (EPI) utilisés et leur adéquation
  - La disposition des locaux
  - La ventilation générale et les aspirations locales présentes
  - Les pratiques d'hygiène
  - Les connaissances en termes de risques chimiques
  - Les procédures en place pour la protection des travailleurs
  - La diligence en terme de protection de la femme enceinte (OProMa)
  - Les pratiques de stockage des produits
2. De sensibiliser l'employeur et/ou les employés sur :
  - Ses responsabilités en terme de coordination de la sécurité au travail
  - Ses obligations liées à l'OProMa
  - Les risques liés aux produits chimiques et à la poussière
  - L'importance des fiches de données de sécurité dans la gestion du risque
  - Le bon choix et la bonne utilisation des EPI et des systèmes de contrôle
  - L'importance de la ventilation
  - Les bonnes pratiques d'hygiène (nettoyages, désinfection etc.)

### 1.2 Déroulement de la campagne

Onze visites annoncées ont été réalisées dans 11 établissements entre le 6 octobre, le 5 novembre et le 26 novembre 2021 entre 13h30 et 16h30. Les salons concernés sont tous situés dans le périmètre de la Commune de Lausanne et ont été sélectionnés de manière à assurer une distribution dans différents quartiers de celle-là. La durée de la visite est de 30 à 60 minutes.

### 1.3 Collecte des données

Des données qualitatives ont été collectées au sujet des 17 thèmes ci-dessous et une note de 0 à 3 a été attribué sur la base du tableau en annexe 1. Le zéro correspond à une absence ou à une méconnaissance totale, le 3 correspond à un respect exemplaire des mesures, recommandations ou connaissances.

- Ventilation mécanique
- Ventilation naturelle
- Captation à la source
- Gants
- Habits de travail
- Organisation du nettoyage
- Désinfection poste de travail
- Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Stockage des produits
- Fournisseurs conformes (provenance des produits)
- Instructions écrites
- Formation dans la profession
- Indépendant
- Indépendant en structure organisée
- Employeur
- Organisation en Santé et Sécurité au Travail (SST)
- Protection de la maternité (OProMa)

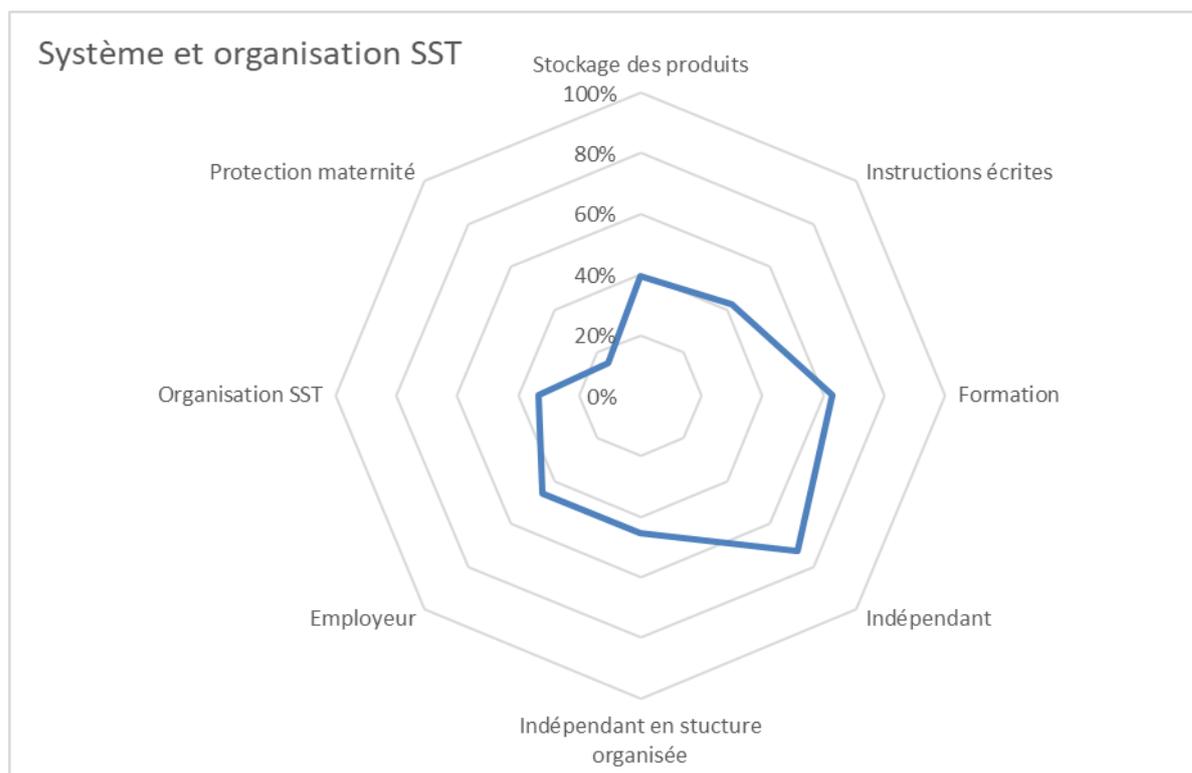
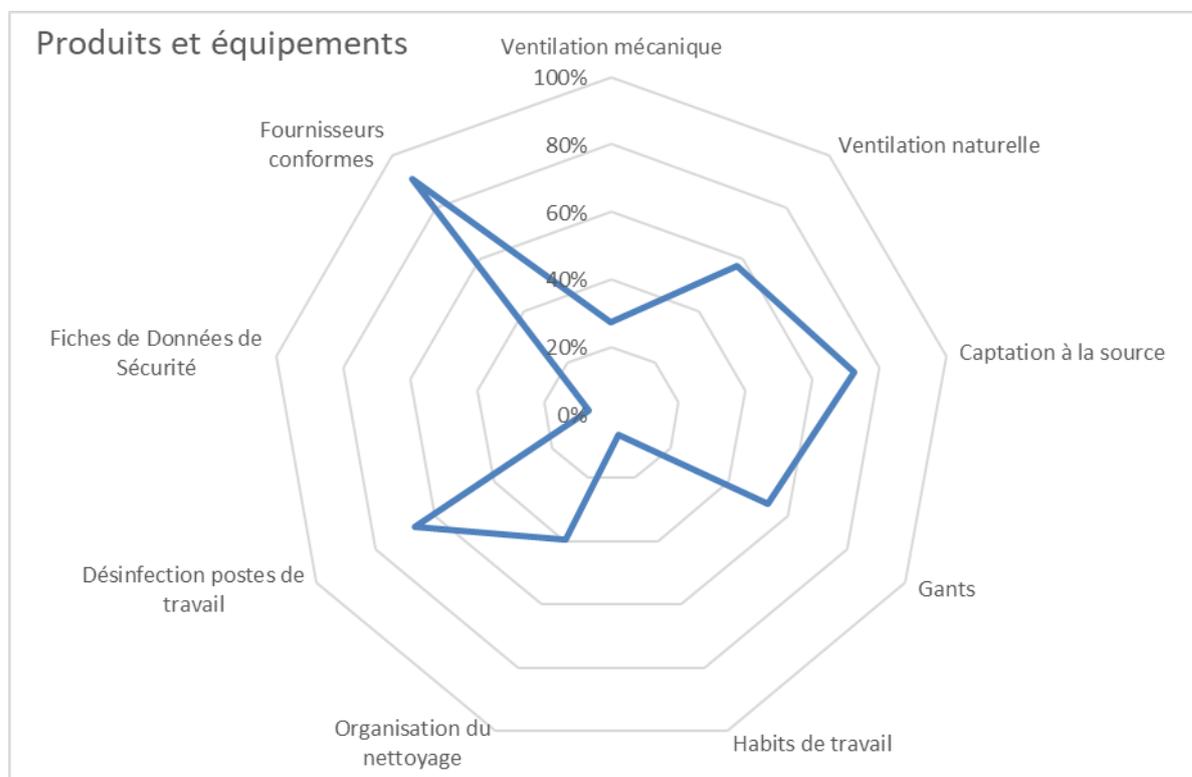
### 1.4 Restitution des observations

Pour chaque établissement visité, un rapport a été établi présentant les dangers potentiels liés à l'utilisation de produits, les observations faites lors des visites et les recommandations sur les points identifiés comme prioritaires.

La trame du rapport est présentée en annexe 2.

## 2 Résultats

Les résultats des données qualitatives sont présentés sous la forme d'une moyenne dans les graphiques ci-dessous. Les détails sont présentés dans les chapitres spécifiques.



## 2.1 Ventilation mécanique

Une grande majorité des locaux visités ne sont pas équipés de ventilation mécanique (64%), mais se reposent uniquement sur l'ouverture de fenêtres ou de portes pour la ventilation des espaces de travail. 18% des locaux étaient équipés d'une ventilation mécanique générale et 18% avaient un ventilateur unique de pulsion ou d'extraction. Ce dernier n'était pas toujours utilisé car bruyant ou générant des courants d'air.

## 2.2 Ventilation naturelle

La grande majorité (90%) des locaux visités peuvent être aérés de manière naturelle par l'ouverture de fenêtres. La majorité de ceux-ci (64%) sont équipés d'au moins une fenêtre, 27% d'une lucarne seulement. Néanmoins, il est à noter que la ventilation naturelle par l'ouverture de fenêtres est bien moins efficace qu'une ventilation forcée mécanique et qu'elle ne peut être utilisée que lorsqu'il fait suffisamment chaud à l'extérieur, c'est-à-dire pas lors de la saison froide.

## 2.3 Captation à la source

La captation des poussières de ponçage et de limage des ongles et des vernis à la source est largement répandue (91%). Cependant, la qualité et l'efficacité de ces captations sont très variées aux postes observés. 64% des postes sont équipés de tables aspirantes et filtrant les poussières, mais 27% des postes ne sont équipés que de « repose-mains » ventilés et équipés d'un sac de collecte de la poussière. Ce système ne permet pas de retenir les poussières volatiles, le sac étant trop grossier et destiné à retenir les morceaux.

La puissance d'aspiration des tables aspirantes peut être réglé par l'utilisateur. Nous constatons que cette dernière doit être réglée entre 75% et 100% de la puissance pour assurer une réelle aspiration. Nous constatons que les tables sont souvent réglées sur une puissance inférieure pour éviter la nuisance du bruit que cela génère.

## 2.4 Gants

Nous avons constaté la présence de gants de protection dans la totalité des établissements visités et une utilisation lors du travail dans la majorité de ceux-ci. Néanmoins, concernant le choix des modèles, seul 30% étaient certifiés à la protection contre des produits chimiques (norme EN ISO 374-1 :2016). Les 70% restants n'étaient pas certifiés pour cela (gants pour l'alimentaire, l'hygiène ou la santé) et une proportion importante étaient en latex, ce qui génère un risque de sensibilisation des porteurs. Le personnel n'était pas ou peu sensibilisé au bon choix des gants.

## 2.5 Habits de travail

Une grande majorité (80%) des établissements visités n'utilisaient pas de vêtements de travail spécifiques et identifiables. Des vêtements de travail à manches courtes ont été observés dans 20% des cas.

## 2.6 Hygiène

27% des établissements présentaient des dépôts importants de poussière sur les surfaces, ce qui laissait entrevoir une contamination de l'environnement de travail par la poussière de

vernis et un manque de nettoyage. Seul 9% ont pu nous présenter une organisation claire du nettoyage.

## **2.7 Désinfection**

La totalité des établissements avaient mis en place une désinfection des mains et des surfaces.

## **2.8 Fiches de Données de Sécurité (FDS)**

Seul un établissement a présenté une connaissance du concept de FDS et a même pu nous présenter un recueil de celles-ci. Le reste des établissements (90%) ne connaissaient pas l'existence ni le contenu de tels documents.

L'obtention de FDS pour les produits d'onglerie auprès des fournisseurs n'est apparemment ni automatisé, ni aisé.

## **2.9 Stockage des produits**

La majorité des établissements stockent les produits d'onglerie sans mesure particulière. Il est néanmoins à noter que les quantités et tailles de conteneurs sont majoritairement petits. Seul quelques établissements présentaient des conteneurs de solvants pouvant atteindre 1000 ml.

## **2.10 Source des produits**

La grand majorité (91%) des établissements se fournissent en produits chez des revendeurs suisses. Seul un établissement a mentionné importer soi-même une partie de ses produits de l'étranger (hors UE).

## **2.11 Consignes concernant la santé et sécurité au travail**

64% des entreprises ne présentent peu ou pas de consignes liées à la SST. 36 % présentent certaines consignes, mais seul un établissement a pu nous présenter des consignes écrites.

## **2.12 Formation dans la profession**

Un tiers (33%) des professionnels rencontrés ont suivi une formation d'esthéticienne ou une formation reconnue par l'ASEPIB (Association Suisse des Esthéticiennes Propriétaires d'Instituts de beauté), 22% ont suivi une formation courte (env. une semaine) et 44% ont été formés au poste de travail uniquement.

## **2.13 Indépendant**

73% des professionnels sont indépendants, seul 27% sont employés.

## **2.14 Indépendant en structure organisée**

50% des professionnels indépendants travaillent dans une structure organisée, c'est-à-dire sous-louent des locaux ou une place de travail pour la réalisation de leurs prestations.

## **2.15 Employeur**

45% des établissements emploient du personnel.

## 2.16 Organisation en Santé et Sécurité au Travail (SST)

Seul un établissement (10%) présente une organisation claire de la SST. Les autres établissements présentent une méconnaissance ou seulement quelques connaissances de la problématique.

## 2.17 Protection de la maternité (OProMa)

64% des entreprises présentent une méconnaissance du sujet et n'ont mis aucune action concrète en place à ce sujet. 27% présentent quelques pratiques préventives malgré une méconnaissance du sujet. Aucune entreprise ne présente une application complète de l'ordonnance.

## 3 Discussion des résultats

La première conclusion générale de cette campagne est la méconnaissance des professionnels au sujet des produits utilisés, des risques associés et des mesures de protection à mettre en place. Les fiches de données de sécurité ne sont pas connues et il n'y a donc pas de connaissance des risques pour la santé et pour les femmes enceintes ou allaitantes. Néanmoins, il y a quand même des pratiques simples d'utilisation de gants et d'aspirations à la source, qui sont probablement motivées en partie par la protection de la santé et en partie pour un aspect d'hygiène et de nettoyage.

Différents modèles d'aspirations à la source sont disponibles sur le marché, avec des grandes variabilités sur les efficacités de capture et de filtration. Aucun des produits constatés n'étaient clairement normalisés pour leur capacité de filtration. Il est nécessaire d'orienter plus précisément les professionnels vers les modèles les plus adaptés.

Nous constatons que l'utilisation de vêtements de travail à manches longues pour la protection de la peau en limitant le contact cutané avec les poussières n'est pas une pratique répandue. Certaines poussières et substances utilisées en onglerie étant connues comme sensibilisants cutanés, il est essentiel de prévenir le contact pour éviter le développement d'allergies auprès des travailleurs.

La ventilation des locaux d'onglerie est généralement basse et rarement mécanisée. Ceci semble le plus problématique lors de l'utilisation de substances à base de gels d'acrylique, qui génèrent de forts dégagements d'odeurs et s'accumulent dans les locaux de travail. Très peu d'odeurs n'ont été constatés dans les locaux n'utilisant pas d'acrylique. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour définir si les expositions potentielles aux vapeurs de produits présentent un risque potentiel pour la santé des travailleurs lors du travail avec de l'acrylique et s'il faut imposer une ventilation minimale lors de l'utilisation de ces produits.

Nous constatons que l'utilisation de vernis dits « traditionnel » temporaires est relativement limitée et qu'ils ont tendance à être remplacés par des vernis semi-permanents et permanents. L'utilisation d'acétone ou de solvants pour enlever le vernis est donc moins fréquemment utilisée au profit de la machine à poncer.

Un travail doit être effectué pour rendre les FDS plus facilement accessibles et disponibles aux consommateurs. Il n'est pas acceptable de devoir demander à de multiples reprises au revendeur et de devoir attendre plusieurs semaines pour obtenir ce document.

En accompagnement de cette mesure, les consommateurs doivent aussi être mieux sensibilisés aux risques liés à ces produits et aux moyens de s'en prévenir

La connaissance des risques pour la femme enceinte ou allaitante est très basse. La documentation à disposition actuellement (absence des FDS) ne permet pas de connaître les risques particuliers liés aux produits chimiques et ne permet pas de se prononcer sur un risque potentiel pour la femme enceinte. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour pouvoir se prononcer sur ce risque.

Finalement, il est à noter qu'il n'y a pas de prise en compte particulière des aspects santé et sécurité au travail par une faïtière de branche, notamment l'ASEPIB (Association Suisse des Esthéticiennes Propriétaires d'Instituts de Beauté), ou par les centres de formations.

Le secteur de l'onglerie n'est d'ailleurs pas organisé comme peut l'être la coiffure. D'ailleurs à titre de comparaison, le secteur de l'onglerie est au secteur de l'esthétique ce que les barbiers sont aux coiffeurs concernant les aspects de formations et tout particulièrement en SST.

#### 4 Recommandations :

1. Choix de produits
  - a. Privilégier des revendeurs suisses
  - b. Utiliser des produits actuellement commercialisés
  - c. Choisir des produits sans toluène, formaldéhyde, and dibutyl phthalate
  - d. Demander les fiches de données de sécurité (FDS) au fournisseur
2. Ventilation
  - a. Bien ventiler (ouvrir les fenêtres et portes régulièrement)
  - b. Mettre en marche la ventilation mécanique
  - c. Aspirer les vapeurs et poussière et les capturer (filtres HEPA + Charbon actif) ou les rejeter à l'extérieur
3. Mettre en place de bonnes pratiques de travail
  - a. Etiqueter tous les conteneurs
  - b. Fermer les conteneurs de manière hermétique
  - c. Utiliser des poubelles en métal et fermées avec un couvercle
  - d. Ne pas utiliser plus de produit que nécessaire
  - e. Evacuer les déchets de manière adéquate (selon recommandation fabricant)
  - f. Si des irritations apparaissent au contact avec un produit, ne plus l'utiliser
4. Hygiène
  - a. Laver les surfaces de travail régulièrement
  - b. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou appliquer du maquillage
  - c. Ne pas manger ou stocker de la nourriture dans les espaces de travail
5. Protection
  - a. Porter des habits de travail
  - b. Porter de longues manches et des habits allant jusqu'aux genoux
  - c. Porter des gants lors de l'utilisation de produits et lors du ponçage
  - d. Porter aussi des lunettes de protection lors de la manipulation ou transfert de produits chimiques
6. Consignes
  - a. Formaliser les consignes de santé et sécurité

- b. Informer et instruire les employés sur les risques et procédures au poste de travail, lors de l'arrivée dans l'entreprise et périodiquement par la suite.
- 7. Faire appel à un spécialiste pour réaliser une analyse des risques au poste de travail

## 5 Signatures



M. Deyan Poffet

Hygiéniste du travail

Chef du service d'hygiène du travail



M. Laurent METTRAUX

Chef de l'Inspection du Travail Lausanne

## 6 Annexe 1 : Critères de cotation utilisés

	0	1	2	3
<b>Ventilation mécanique</b>	Pas de ventilation mécanique	Petit ventilateur	Grand ventilateur	Ventilation mécanique générale
<b>Ventilation naturelle</b>	Pas de fenêtres	petite fenetre (lucarne)	Fenêtre 1 côté	Fenêtres 2 côtés
<b>Captation à la source</b>	Pas d'aspiration	Support à ventilateur + sac	Support à ventilateur filtre	Table aspirante + filtre
<b>Gants</b>	Pas de gants	Gants présents, mauvaise catégorie	Gants produits chimiques latex	Gants produits chimiques adaptés
<b>Habits de travail</b>	Pas d'habits de travail	Haut manches courtes	Haut manches longues	Blouse/complet manches longues
<b>Hygiène</b>	Poussiéreux, traces de produits, aucune organisation	Quelques traces, organisation à clarifier	Propre, organisation à clarifier	Propre sans traces, organisation du nettoyage
<b>Désinfection</b>	Pas de désinfection	Désinfection, produits non adaptés	Bonne désinfection, produits adaptés	
<b>FDS</b>	Méconnaissance et absence	Connaissance, mais absence	Partiellement disponibles ou utilisées	Disponibles, connues et maîtrisées
<b>Stockage des produits</b>	Aucune organisation, ni moyen	Organisé, mais sans moyen adapté	Organisation et moyens partiels	stockage organisé et moyens adaptés
<b>Source des produits</b>	Provenance inconnue, importation non réglementée	Provenance connue, non réglementée	Provenance Europe, conformité inconnue	Produits conformes législation suisse
<b>Instructions écrites</b>	Absence de consignes	Consignes peu connues et pas consignées	Consignes connues, mais pas consignées	Instructions connues et consignées
<b>Formation</b>	Pas de formation	Formation en pratique au poste de travail	Formation privée "1 semaine"	Formation esthéticienne ou ASEPIB
<b>Indépendant</b>	non			Oui
<b>Indépendant en structure organisée</b>	non			Oui
<b>Employeur</b>	non			Oui
<b>Organisation SST</b>	Aucune prise en compte, méconnaissance totale	Méconnaissance, avec quelques moyens	Connaissances, avec diligence en matière SST	Connaissances, avec applications concrètes
<b>Protection maternité</b>	Aucune prise en compte, méconnaissance totale	Méconnaissance, avec quelques pratiques	Connaissances, avec diligence en matière SST	Connaissances, avec applications concrètes

## **7 Annexe 2 : trame du rapport de visite**

- 1 INTRODUCTION
  - 1.1 OBJECTIF DU MANDAT
  - 1.2 SITUATION ET CONTEXTE
  - 1.3 EFFETS SUR LA SANTE DES PRODUITS
- 2 SITE
- 3 OBSERVATIONS
  - 3.1 LOCAUX
  - 3.2 VENTILATION
  - 3.3 TACHES
  - 3.4 PRODUITS
  - 3.5 ODEURS ET HYGIENE
  - 3.6 EPI
- 4 RECOMMANDATIONS
  - 4.1 ASPIRATION ET CAPTURE DES POLLUANTS
  - 4.2 RISQUES CHIMIQUES
  - 4.3 CONSIGNES AU POSTE DE TRAVAIL
  - 4.4 PROTECTION DES TRAVAILLEUSES EN CAS DE GROSSESSE ET DE MATERNITE